

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE SR - 26.04.2023 - Rues d'été
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Madame Saliha RAISS
Conseillère communale
Ulensstraat, 94
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 15/05/2023

Objet : votre interpellation relative à l'organisation des rues d'été, transformée en question écrite.

Madame a Conseillère communale,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation relative à l'organisation des rues d'été, transformée en question écrite.

Il y a lieu de rappeler le contexte de la création des rues d'été : durant la crise sanitaire du coronavirus, un grand nombre de citoyens n'ont pu partir en vacances et sont restés sur le territoire de la Commune. Ces rues d'été ont eu pour objectifs de (re) créer une cohésion sociale entre les habitants, de s'approprier l'espace public, de se rencontrer en toute sécurité, de considérer « sa » rue sous un angle inhabituel, de vivre une expérience conviviale pour le quartier. Nous n'avons pas connaissance d'endroits où les rues d'été aient posé de graves problèmes. De manière générale, le Collège des Bourgmestre et Echevins a accordé les autorisations en rappelant aux organisateurs le respect de certains articles du règlement général de police et notamment de l'article 88 dudit règlement. Toute occupation de la voie publique fait l'objet d'une autorisation signée par l'autorité communale et reprend le lieu précis de l'événement, le(s) jour(s) précis, les consignes à respecter (nettoyage, propreté des lieux, tapage, ...). A ce jour, aucune plainte n'a été réceptionnée par l'Administration communale. Si cela avait été le cas, croyez bien que contact aurait été pris directement avec l'organisateur en question afin de lui rappeler les consignes à respecter et afin de faire cesser les désagréments.

Dans certaines rues, l'Administration a été sollicitée par des comités de quartier afin de favoriser la cohésion sociale, de permettre de connaître ses voisins, ... En termes d'occupation privative de la voie publique, l'Administration communale accorde l'autorisation moyennant le respect des consignes qui y sont reprises. L'organisateur reste responsable de tout désagrément éventuel.

Cette année, tous les services communaux concernés (Propreté publique, Incivilités, Gardiens de la Paix, ...) ainsi que les services de Police seront invités à faire un contre-rendu du déroulement de ces rues d'été. En ce qui concerne la rue Ulens, celle-ci sera fermée uniquement une semaine cette année. Des corbeilles seront installées dans les rues d'été qui seront désignées cette année, elles seront vidangées 1x/jour, samedi et dimanche compris.

Concernant la cellule Incivilités, le problème fut que l'Agence Bruxelles-Propreté n'avait pas reçu les informations utiles pour les collectes de déchets. Il n'y avait pas eu non plus de toutes-boîtes, concernant les ramassages des poubelles.

Enfin, le problème du bruit diurne ou nocturne est une infraction mixte et c'est la police qui

est compétente ou Bruxelles Environnement pour une mesure de décibels.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Marijke Aelbrecht.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

Question concernant l'organisation des rues d'été à Molenbeek

Monsieur l'échevin, Madame l'échevine,

Je me permets d'interpeller le collège concernant l'organisation des rues d'été à Molenbeek, suite aux multiples dérives qui ont eu lieu l'été dernier.

En effet, il est important de rappeler que ces événements ont eu des conséquences négatives sur la qualité de vie des habitants de ces rues.

Parmi les problèmes rencontrés, on peut citer le bruit excessif qui a été généré par certains événements, notamment par l'utilisation d'amplificateurs sur l'espace public sans aucune autorisation de la commune ou d'autres instances compétentes. Ce bruit a été si intense que les habitants n'ont pas pu ouvrir leurs fenêtres pendant les périodes de canicule, ce qui a gravement impacté leur qualité de vie.

En outre, la propreté publique a été mise à mal, avec des déchets laissés sur les trottoirs et les espaces verts, ce qui a également eu un impact négatif sur l'environnement et la santé publique.

Nous avons sollicité à plusieurs reprises l'intervention de la cellule incivilités ainsi que la police pour constater ces dérives et mettre fin au boucan causé par la musique amplifiée et les concerts. Les associations en question ne disposaient d'aucune autorisation émanant de la commune ou d'autres instances, ce qui soulève des questions quant à leur respect des règles en vigueur.

Je suis convaincu que l'organisation de ces rues d'été ne doit pas se faire au détriment du bien-être des habitants des rues concernées. Bien sûr, il est louable de créer des espaces de jeux temporaires pour les enfants pendant une période limitée. Mais ne méritent-ils pas mieux? Pourquoi ne pas privilégier des espaces verts à la place du bitume ?

Dans ce contexte, je me permets de vous poser les questions suivantes : quel est le rôle de la commune lors de l'organisation de ces rues d'été ? Quelles mesures vont être mises en place afin de contrôler et de veiller à ce que les règles soient respectées en matière de nuisances sonores et de propreté publique ? La rue Ulens a été fermée durant 2 semaines et regroupant le projet zomerscholen ainsi que le projet rue d'été, ne serait-il pas opportun de revoir à la baisse le nombre de jours de la fermeture de ces rues?

Je vous remercie de votre attention à cette question importante pour le bien-être de nos concitoyens.

Saliha RAISS

Conseillère communale PS-VOORUIT

